

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette:

Nom du produit: **Red GO Sample Colorant SPR RGO**
Code de produit: 81932
Numéro de fiche signalétique du fabricant: 81932

Autres moyens d'identification:

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation:

Utilisations autorisées/restreintes du produit : Utilisation primaire du produit: Agent de coloration

Adresse et téléphone du fabricant du produit chimique:

Nom du fabricant: Sto Corp.
Adresse: 6175 Riverside Drive, SW
Atlanta, Georgia 30331
Téléphone pour informations générales: (404) 346-3666

Téléphone pour urgences:

Téléphone pour urgences: (800) 424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUE(S)

Classification de substance chimique selon la réglementation CFR 1910.1200, alinéas (d)(f):

Mot de mise en garde: Ne s'applique pas
Classe GHS: Produit non classé comme dangereux selon la norme de déclaration des dangers de l'OSHA et la réglementation américaine 29 CFR 1910.1200..
Mention de danger: Ne s'applique pas
Conseils de prudence: Ne s'applique pas

Dangers sans autre classification mais ayant été identifiés durant le processus de classification:

SECTION 3 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges:

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
Non Hazardous Ingredient(s)		100 %	

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

Description des mesures nécessaires:

Contact oculaire: Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Contacter un médecin si l'irritation ou les symptômes de surexposition persistent.

Contact cutané: Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse pendant 15 à 20 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.

Inhalation: En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin.

Ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance.

Principaux symptômes et effets (aigus et différés):

Autres soins d'urgence: Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Les symptômes possibles connus sont ceux issus de l'étiquette (voir la section 2).
En cas de malaise, consulter un médecin ou du personnel médical qualifié..

Indications d'attention médicale immédiate et de traitements spéciaux:

Note aux physiciens: Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Agents extincteurs appropriés et non appropriés:

Agent extincteur approprié: Eau pulvérisée produits extincteurs en poudre dioxyde de carbone (CO₂) et la mousse résistant aux alcools

Agent extincteur non approprié: Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Dangers spécifiques des produits chimiques:

Sous-produits de combustion dangereux: Les gaz de combustion dangereux comprennent : Le dioxyde de carbone (CO₂), le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azote (NO_x), les émanations invisibles nocives ou toxiques.

Risques d'incendie peu communs: En contact avec le feu, émet des gaz toxiques

Équipements de protection recommandés et consignes de sécurité spéciales à l'intention des pompiers:

Équipement protecteur: De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.

Instructions de lutte contre les incendies : Toujours faire preuve de prudence au moment de lutter contre un incendie de nature chimique. .

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Précautions personnelles: Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il l'est indiqué en section 8.

Précautions environnementales:

Précautions environnementales: Traitez la substance récupérée comme décrit à la section Considérations relatives à l'élimination. Ce produit ne devrait pas pénétrer à l'intérieur des égouts, des cours d'eau ou du sol.

Méthodes et matériaux d'endiguement et de nettoyage:

Méthodes d'endiguement: Contenir le déversement. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Méthodes de nettoyage: Les petites flaques peuvent être rincées dans le système d'eaux d'égout ou bien absorbées à l'aide de produits absorbants appropriés. Les grandes flaques devraient être recueillies sous forme liquide ou absorbées. Le nettoyage peut être effectué en rinçant à l'eau, au besoin, ou en éliminant les sols contaminés. Placez dans des conteneurs appropriés.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions de manutention sécuritaire:

Manutention: Précautions lors de la manipulation :
Utiliser un équipement de protection individuel.
Éviter de respirer les émanations.
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Bien nettoyer après la manutention.
Stocker dans un endroit sec.
Tenir à l'écart de la chaleur.
Entreposer dans le contenant d'origine.
Conserver le récipient hermétiquement fermé.

Habitudes d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Utiliser une crème de protection de la peau avant de manipuler le produit.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et laver le avant de le ré-utiliser.

Conditions d'entreposage sécuritaire et précautions d'incompatibilité:

Entreposage: Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit frais et bien ventilé.
Ouvrir et manipuler le réservoir avec précaution.
Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes.

SECTION 8: PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS:

Contrôles appropriés de sécurité intégrée:

Mesures d'ingénierie: Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou

d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel.

Mesures de protection individuelle:

Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.
Description de la protection cutanée:	Porter des gants de protection et tout autre vêtement protecteur approprié afin d'éviter les contacts cutanés. Consulter les données de perméabilité fournies par le fabricant des équipements protecteurs.
Protection des mains:	Porter des gants de protection appropriés. Consulter les données de fabrication des gants pour obtenir les données de perméabilité.
Protection des voies respiratoires:	Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.
Autre équipement de protection:	Les installations entreposant ou utilisant ce matériau doivent être équipées d'un bassin lave-yeux et d'une douche de décontamination.
Habitudes d'hygiène:	Bien se laver après toute manipulation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter toute inhalation de vapeur ou de brouillard.

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

État physique:	Liquide.
Couleur:	Rouge
Odeur:	Indéterminée.
Seuil olfactif:	Indéterminée.
Point d'ébullition:	Approximativement 100 °C
Point de fusion:	Ne s'applique pas
Densité:	Approximativement 1.6 g/cm ³
Densité de vapeur:	Indéterminée.
Pression de vapeur:	Indéterminée.
Point D'Évaporation:	Indéterminée.
pH:	6 - 10, Concentration: 100 g/l (25 °C)
Poids moléculaire:	Donnée non disponible.
Viscosité:	Viscosité dynamique: 2,000 - 10,000 mPa.sViscosité cinématique 1250 - 6250 mm ² /sMéthode: Calculé
Coefficient de distribution de l'eau/de l'huile:	Ne s'applique pas
Point d'éclair:	Indéterminée.
Limite inférieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Limite supérieure d'inflammabilité/explosion:	Ne s'applique pas
Température d'auto-inflammation:	Ne s'applique pas
Propriétés oxydantes:	Donnée non disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:

Réactivité: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique:

Stabilité chimique: Stable.

Possibilité de réactions dangereuses:

Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas.

Conditions à éviter:

Conditions à éviter: Propriétés pyrophoriques des solides et des liquides.

Matériaux incompatibles:

Matériaux incompatibles: Aucune disponible pour ce produit.

Produits de décomposition dangereux:

Produits de décomposition spéciaux: No decomposition if stored and applied as directed.

Possibilité de réactions: No decomposition if stored and applied as directed.

dangereuses.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:

Peau:	Aucune donnée disponible
Inhalation:	Aucune donnée disponible
Ingestion:	Aucune donnée disponible
Sensibilisation:	Aucune donnée disponible
Effets chroniques:	Aucune donnée disponible
Cancérogénicité:	Non énuméré
Propriétés mutagènes:	Pas d'information disponible.
Toxicité pour la reproduction:	Aucune donnée disponible
Expositions uniques d'organes cibles:	Aucune donnée disponible
Expositions répétées d'organes cibles:	Aucune donnée disponible
Aspiration:	Aucune donnée disponible

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour l'environnement:

Écotoxicité: Aucune donnée disponible

Persistance et dégradation:

Biodégradation: Aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation:

Bioaccumulation: Aucune donnée disponible

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Description of waste:

Élimination des déchets: Avant toute élimination, consulter les classifications de matières dangereuses de l'EPA (É-U) dans la réglementation 40 CFR Partie 261.3. Consulter également la réglementation en vigueur localement sur l'élimination des déchets dangereux, afin d'en garantir le respect.
Les petites quantités peuvent être traitées dans les systèmes dans le traitement de l'eau et des eaux usées aérobiques. Les plus grandes quantités peuvent être déchargées ou incinérées dans les systèmes autorisés
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés comme déchets

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT: N'est pas classé comme produit dangereux.

Nom d'expédition IATA: N'est pas classé comme produit dangereux.

Nom d'expédition IMDG : N'est pas classé comme produit dangereux.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations de sécurité, santé et environnement concernant spécifiquement le produit:

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
SARA:	Ce produit ne contient pas de produit chimique énuméré sous la Section 313 de la planification de secours et le droit à l'information selon la loi de 1986.
Section 302 EHS:	Ce matériau ne contient pas de composants avec un CERCLA RQ
CERCLA Section 304:	Ce matériau ne contient pas de composants avec une section 304 EHS RQ
Acte sur la propreté de l'eau RQ:	Ne contient aucun polluant prioritaire à des concentrations supérieures à 0,1 %.
Canada DSL :	Énuméré
METI japonais:	Énuméré
Corée du Sud KECL:	Énuméré
Chine:	Énuméré
Australie AICS:	Énuméré

PICCS: Énuméré

Nouvelle-Zélande: Énuméré

SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cotes SIMDUT:

Fiche signalétique créée le: Avril 12, 2015

Fiche signalétique révisée le: Mars 04, 2016

Déni de responsabilité: Les informations et recommandations figurant dans les présentes sont, au mieux de la connaissance de Sto Corp., exactes et fiables à la date de la publication. Sto Corp. ne garantit pas leur exactitude ou fiabilité, et Sto Corp. ne pourra en aucun cas être tenue responsable de pertes ou dommages dus à leur utilisation. Les informations et recommandations sont soumises à l'attention de l'utilisateur aux fins d'analyse et de vérification, et il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer lui-même que ces informations sont adaptées et complètes eu égard à son utilisation particulière.

Copyright© 1996-2015 Actio Corporation. Tous droits réservés.